JEUDI 06 MAI 2021

Elus présents : Ronan PHILIPPE - Nicole ARCHIER - Isabelle CROZET - Patrick COMBE - Cyril VILLAT - Elisabeth SERVE -- Karine DESGRAND - Jean-Luc KRIEGEL - Hubert MARTIN - Myriam NIVON - Patricia FRENEA - Alain CRESCINI - Caroline FRAISSE - Vincente BERTHOLAT - Philippe KOUOTZE.

Absents excusés : Fanny ANDRE pourvoir à Isabelle CROZET, Laurent FINON pouvoir à Alain CRESCINI, Stéphane PERRIER pouvoir à Philippe KOUOTZE, Luc DAVID.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 avril 2021 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Cimetière : reprise concessions

La parole est donnée à Christiane ANDRE qui présente les différentes étapes de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon, ainsi que le calendrier envisagé.

La procédure pourrait alors démarrer mi-novembre 2021 pour se terminer en avril 2025.

Elle rappelle que les concessions concernées par la procédure de reprise doivent être en état d'abandon, avoir été concédées il y a plus de 30 ans et la dernière inhumation doit remonter à plus de 10 ans.

Les élus sont favorables pour lancer la démarche.

Règlement intérieur

Isabelle CROZET présente le document qui est désormais obligatoire. Ce règlement a pour but de préciser de manière claire et précise les règles applicables au sein de la collectivité. Il a pour rôle de faciliter l'intégration de nouveaux agents et renforcer le positionnement de chacun sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues.

Il se compose en plusieurs parties :

- la fonction publique territoriale,
- la mairie,
- le fonctionnement (entre la collectivité et les agents),
- l'utilisation des locaux et du matériel,
- l'hygiène et la sécurité,
- la discipline.

Ce règlement sera présenté aux employés.

Le règlement intérieur présenté est validé par l'ensemble des élus.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Cyril VILLAT annonce que le PCS va être transmis aux services de l'Etat (Sous-Préfecture) pour validation ;

Jean-Luc KRIEGEL suggère de profiter de la sortie du bulletin pour encarter le PCS afin de le présenter succinctement au grand public. Le format n'est pas encore déterminé, des devis ont été demandés.

Le PCS sera également consultable en Mairie et sur le site.

DIVERS

- ▶ <u>Budget</u>: Alain CRESCINI propose de prendre une décision modificative concernant une facture de 3000 € (honoraires architecte/étude locaux derrière la mairie). Accord à l'unanimité.
- ▶ <u>Chemins et quads</u> : Nicole ARCHIER rapporte les différentes remarques transmises par Laurent FINON suite à une réunion à Savas. Une prochaine réunion est prévue à Félines.
- « L'Ardéchoise » : Ronan PHILIPPE confirme que la course cycliste n'aura pas lieu cette année.
- ▶ <u>Fête de la Musique</u> : (date officielle : lundi 21 juin) Jean-Luc KRIEGEL a été contacté par le groupe CATIEM qui souhaite participer, possibilité d'organiser une manifestation plutôt le samedi 19 juin sur la commune. Jean-Luc a contacté Emilien BUFFA (un devis a été demandé), voir participation des jeunes et organisation de la soirée.
- ▶ <u>Dégradations</u>: sous-sol de la Maison du Temps Libre vandalisé, extincteur vidé au local technique, intrusions et dégradations à la cantine, dégradation wc publics Intervention de la gendarmerie sur place (relevé d'empreintes), plusieurs plaintes ont été déposées par la mairie. Une enquête est en cours.

Les clés du sous-sol d la MTL seront récupérées auprès des différentes associations.

- ► Concernant les prochaines élections, Monsieur le Maire informe que les assesseurs intéressés pourront être vaccinés.
- ► Monsieur le Maire fait une synthèse des réponses données au questionnaire transmis à Annonay Rhône Agglo.
- ▶ <u>Ecole Départementale de Musique</u> : le syndicat sera dissout en 2023 (une délibération devra être prise par toutes les communes actuellement adhérentes), il sera repris à l'échelle de l'intercommunalité.
- ▶ <u>Journée éco citoyenne</u> : Nicole ARCHIER rappelle et explique le déroulement de la journée prévue le 12 juin.

